

**Fiche explicative de la mesure**

*0440\_12 - Restauration et gestion de la ripisylve de cours d'eau*

Objet	La présence de forêts riveraines composées d'essences indigènes est un paramètre important pour garantir le bon état écologique des cours d'eau. Se manifestant souvent sous forme de cordons rivulaires, les ripisylves wallonnes contribuent au maintien des berges, aux échanges entre le milieu aquatique et le milieu terrestre, ou encore sont utilisées comme refuges ou habitats de reproduction pour de nombreuses espèces animales. Elles jouent dès lors un rôle prépondérant dans la caractérisation de la qualité hydromorphologique des masses d'eau et jouent également un rôle tampon par rapport aux pressions anthropiques dues à l'agriculture ou à l'urbanisation (limitation de l'impact du ruissellement, du colmatage des fonds, de l'apport de substances eutrophisantes dans le cours d'eau).	
Motivation	L'atteinte des objectifs environnementaux pour les masses d'eau naturelles ou la restauration de certaines masses d'eau fortement modifiées, nécessite dans certains cas, de restaurer la ripisylve d'essences indigènes. Beaucoup de ces ripisylves sont associées à un Habitat d'Intérêt Communautaire prioritaire (aulnaies et frênaies alluviales 91E0).	
Mise en œuvre	La gestion des ripisylves est une opération d'entretien courant des cours d'eau. La restauration des ripisylves, par replantation ou installation de clôtures des berges, sera réalisée dans les masses d'eau identifiées prioritairement pour ce type de mesure.	
<b>Etapes</b>		<b>Calendrier prévisionnel</b>
	1	Validation du projet de liste des sites où les ripisylves doivent être restaurées et gérées
	2	Réalisation des travaux de restauration et de gestion
		2015
		2016 à 2021
Opérateur	Les gestionnaires des cours d'eau (SPW, Provinces, Communes)	
Partenaires associés	Contrats de rivière	
Impact attendu	Amélioration de la qualité morphologique des cours d'eau et de leur qualité écologique.	
Zone(s) concernée(s)	En Wallonie, sur tous types de voies d'eau et cours d'eau.	
Coût global	Sur la période 2015 à 2021: - 13.500.000 € (9.000.000 € de travaux d'entretien repris au budget des dépenses de la Région wallonne et 4.500.000 € à charge des Provinces et Communes partenaires). - 7.000 € pour la restauration (4.000 € à charge de la Région wallonne, 3.000 € à charge des Provinces et Communes partenaires).	
Source du financement	Budget propre des gestionnaires des cours d'eau (Région wallonne, Provinces Communes).	

**Masses d'eau\* dans lesquelles est (sera) préconisé d'appliquer la mesure spécifiquement  
(échelle d'application "masse d'eau")**

Mesure	0440_12	Base	Détaillable	Echelle d'application	Masse d'eau
District	ESCAUT	<i>* sur base des connaissances/informations actuellement disponibles</i>			
Sous-bassin	Dendre	Masses d'eau de surface concernées par la mesure			0440 12
	DE10R				
Sous-bassin	Senne	Masses d'eau de surface concernées par la mesure			0440 12
	SN05R				
	SN09R				

**Masses d'eau\* dans lesquelles est (sera) préconisé d'appliquer la mesure spécifiquement  
(échelle d'application "masse d'eau")**

Mesure	0440_12	Base	Détaillable	Echelle d'application	Masse d'eau
District	MEUSE	<i>* sur base des connaissances/informations actuellement disponibles</i>			
Sous-bassin	Amblève	Masses d'eau de surface concernées par la mesure			0440 12
	AM11R				
Sous-bassin	Meuse amont	Masses d'eau de surface concernées par la mesure			0440 12
	MM27R				